



Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024
3. Préavis municipal N° 03-2024 – Comptes et gestion 2023
4. Préavis municipal N° 04-2024 – Modification des statuts SDIS Morget
5. Préavis municipal N° 05-2024 – Demande de crédit pour l'aménagement du Centre du village
6. Election du Bureau du Conseil communal :
 - a. du Président
 - b. du premier Vice-Président
 - c. du deuxième Vice-Président
 - d. des scrutateurs
 - e. des scrutateurs suppléants
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles
10. Assermentation d'une Conseillère municipale

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal. Elle annonce qu'elle préside cette Assemblée pour la dernière fois. D'autre part, elle fait part de la démission de la Conseillère communale Mme Melanie Annen qu'elle remercie de sa contribution au sein du Conseil communal et lui souhaite tout le meilleur pour ses projets.

Mme Muriel Andrey annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

MM. Youri Borboën, Antonio Garcia, Loïc Lambelet, Charles Richard, Samy Pache, François Vogel

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

La Présidente souhaite ajouter une précision à la page 150, 4^{ème} paragraphe, dernière ligne : « dans la cuisine *du locataire concerné* ». Elle demande s'il y a d'autres remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas.

Le PV ainsi modifié est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Préavis municipal No. 03/2024 – Comptes et gestion 2023

Mme Muriel Andrey annonce que ce préavis sera traité en deux temps. Elle ouvrira d'abord la discussion sur les rapports de gestion de la Municipalité et de la Commission de gestion, puis sur les comptes 2023. Le préavis qui traite l'ensemble de ces documents sera ensuite voté. Elle passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, qui procède directement à la présentation sur les comptes. Il précise que l'année a été bouclée de manière satisfaisante. Il procède à une présentation sur les indicateurs des comptes qui expliquent les charges cantonales qui présentent environ 30 points d'impôts sur les 60.5 points perçus. Les charges intercommunales représentent 20 points de plus. Les charges communales sont à hauteur de Fr. 3.8 mio. Les charges d'amortissement représentent Fr. 522'000.-, ce qui correspond à 3.5 points d'impôt. Ces charges sont financées par des recettes fiscales à hauteur de Fr. 9'850'000.-. Le patrimoine immobilier et foncier de la Commune, équivaut à environ 11 points d'impôt. Au final, il y a un déficit de Fr. 178'000.- qui est à relativiser. En effet, un amortissement extraordinaire a été présenté sur le centre de tri, qui était entièrement amorti pour un montant proche de ce déficit. Sans cet amortissement extraordinaire, les comptes seraient une nouvelle fois à l'équilibre, d'où la satisfaction de la Municipalité.

La Présidente le remercie et demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle passe la parole à Mme Céline Pache, Présidente de la Commission de Gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la Commission de Gestion souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle ouvre le débat sur la Gestion de la Municipalité. Personne ne souhaite prendre la parole.

La Présidente passe aux comptes et rappelle que les comptes de l'EPSP ne sont donnés qu'à titre d'information, mais qu'il n'y a pas de vote sur ces comptes. Dès lors, elle passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

La Présidente procède à la lecture des comptes, page par page, et invite les Conseillers communaux à intervenir, le cas échéant.

Personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

après avoir pris connaissance

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2023 de la Bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

4. Préavis municipal No. 04/2024 – Modification des statuts SDIS Morget

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Xavier Dutruit, Municipal responsable du préavis qui souhaite apporter une modification dans les conclusions de ce préavis-type. Au point « de modifier l'article 16, alinéa i », le libellé exact doit être :

- *Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le **renouvellement** de ceux-ci,*
à la place de « ... ainsi que le remboursement de ceux-ci. ». Cette demande de modification a été transmise aux Conseillers par courriel.

La Présidente le remercie et précise qu'au moment du vote, il sera voté d'abord cette modification, et ensuite le préavis modifié. Elle passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances qui n'a rien à ajouter.

Elle demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

La Présidente passe la parole à M. Christian Samin, Président de la Commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Mme Muriel Andrey ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt le débat et procède au vote sur l'amendement, qui est accepté à l'unanimité. Dès lors, elle procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 04/2024
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SDIS Morget par :
 - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.

- de supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants :
la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

5. Préavis municipal No. 05/2024 – Demande de crédit pour l'aménagement du Centre du village

Mme Muriel Andrey passe la parole à Mme Catherine Bertone, Municipale responsable du préavis. Ses paroles, ainsi que celles de ses collègues municipaux sont retransmises ci-dessous.

1. Retour sur la synthèse (Mme Catherine Bertone)

Les participants aux ateliers ont travaillé sur trois variantes d'aménagements. Ces travaux ont permis de prendre en considération les éléments multiples qui se jouent au Centre du village et d'en faire des propositions portées par les membres du conseil et la population. A partir de ces idées, la Municipalité, accompagnée de mandataires spécialisés, a évalué ces propositions au vu d'aspects techniques, légaux et financiers, pour en tirer les bases d'élaboration d'un projet de réaménagement de notre centre du village. Ces principes ont été présentés et restitués le 25 septembre 2023. Ils sont les suivants :

L'axe de la route du Château nécessite d'être sécurisé. Il sera maintenu dans son tracé principalement pour des raisons financières mais également pour des raisons techniques liées aux besoins des lignes de bus.

L'aménagement d'une zone 20km/h est unanimement retenue.

Les places de parcs sont maintenues prioritairement au nord et au sud du centre du village pour l'accès aux commerces.

Au centre, le maintien d'un espace ouvert est privilégié avec une forte végétalisation et une offre variée en espaces de rencontre et de jeux.

La place de jeu actuelle est maintenue.

Une zone à vocation mixte d'espace de rencontre et d'accueil pour les manifestations sera aménagée devant l'auberge.

Du potentiel bâti se situe derrière la place de jeu et/ou derrière l'auberge. Au vu des discussions et des retours des membres du conseil et de la population, la Municipalité a pris note qu'il y a déjà de nombreux projets lancés et que la création d'immeubles au Centre n'est pas souhaitée à court terme. Cela rejoint les préoccupations qui ont déjà été exprimées par rapport au préavis de la législature précédente sur le centre du village. Le projet développé par la Municipalité tient compte de cette volonté.

D'un point de vue financier, le projet prend en compte la volonté de limiter les coûts.

Entre l'automne 2023 et le printemps 2024, la Municipalité a élaboré un projet répondant donc à ces principes.

Le projet présenté aujourd'hui est issu des sensibilités et volontés du conseil et de la population. Les choix techniques et de détails ayant été concrétisés avec les spécialistes tels que des mandataires, les avis du Canton et de Région Morges.

2. Le projet (Mme Catherine Bertone)

Le projet présenté intègre :

Les conditions et premiers aménagements pour la sécurisation de la rue du Château et une meilleure lisibilité des axes de déplacement ;

Une amélioration paysagère et une attractivité de notre village grâce à un Centre qui sera accueillant et renforcera également la vitalité de nos commerces ;

Une offre en espaces de rencontre, en bancs, en jeux et l'installation définitive d'un terrain de pétanque. Toutes ces installations étant très demandées par la population.

Une végétalisation et de l'ombrage pour permettre aux citoyennes et citoyens de bénéficier du Centre du village également durant les périodes de chaleur.

3. Précisions sur les enjeux routiers (M. Christian Müller)

Le projet présenté, avec le déplacement de 7 places de parc qui sont aujourd'hui de par leur orientation, accidentogènes, permettra la végétalisation de cette zone, ce qui aura pour effet de calmer le trafic.

Ce déplacement permettra d'étendre la zone 20km/h jusqu'à l'entrée du parking de derrière l'auberge.

Enfin, la zone centrale de goudron sera colorée avec un revêtement clair donnant un aspect moins routier plus en adéquation avec un centre accueillant. Cette coloration permettra également de diminuer l'îlot de chaleur actuellement intense dans cette partie de notre village.

Tous ces aménagements ont été discutés avec le Canton et confirmés dans le cadre de l'enquête publique.

Ce projet est également la première partie qui permettra d'anticiper les effets de la future jonction autoroutière en décourageant le transit par notre centre du village, en association avec le projet de requalification de la route d'Ecublens, qui lui arrivera en 2025.

4. Entretien de la future place (M. Christian Müller)

Les aménagements prévus n'impliqueront pas d'entretien supplémentaire excessif. Il faut savoir qu'actuellement le centre nécessite déjà des tâches tels que des tontes, des tailles, l'arrosage des bacs à fleurs et nettoyage.

Le futur projet est réfléchi afin de simplifier le travail de notre personnel des espaces verts avec la suppression de ces nombreux bacs, de la mise en place d'arrosage automatique et des plantes indigènes nécessitant moins d'entretien.

Concernant les heures de travail, nous avons effectué une évaluation et il en ressort que le nombre d'heures nécessaires à l'entretien de ce qui vous est présenté sera quasi identique à ce qui est nécessaire actuellement, à savoir un peu plus de 200 heures annuelles.

5. Immobilier (M. Xavier Dutruit)

Le projet a repoussé la création des immeubles au vu des demandes largement exprimées. La Municipalité se concentre actuellement sur une valorisation immobilière de la Ferme du Château.

6. Financement (M. Jerome De Benedictis)

Le projet a particulièrement pris en compte les aspects financiers afin de maîtriser les coûts. Il offre une très grande plus-value qualitative du centre de notre village en contrepartie d'investissements modérés. Ce projet « coûtera » aux comptes annuels de la commune un amortissement d'environ CHF 20'000.-, ce qui est très largement supportable par le budget communal annuel d'environ CHF 16 millions. Le projet du centre ne sera dès lors que peu perceptible sur les finances communales.

Ce projet est important pour les habitantes et habitants mais également pour la vitalité de nos commerces en offrant un espace accueillant, tout en garantissant les places de stationnement nécessaires actuelles.

7. Aspects sociaux (Mme Katharina Zurn)

Le projet élaboré en concertation élargie offre de nombreux espaces de rencontre, des jeux, des bancs et des activités sportives dans un cadre accueillant et végétalisé.

La Municipalité reçoit régulièrement des demandes, notamment de nos aînés, pour installer des bancs. Nous savons que l'offre sera également appréciée par nos jeunes.

L'installation provisoire des terrains de pétanque a démontré à quel point les citoyennes et citoyens aiment se retrouver dans de tels espaces. On a pu y voir des habitantes et habitants de tous les âges utiliser les terrains, même pendant la mauvaise saison lorsque l'occasion s'y prêtait. De nombreuses personnes nous ont dit qu'elles souhaitent pouvoir continuer de bénéficier de tels aménagements qui ont permis de passer de bons moments conviviaux.

Le projet permettra d'offrir des installations bien pensées, cohérentes et des aménagements définitifs de qualité. Il est un complément à la place de jeux existante qui est bien utilisée et très appréciée par les enfants, les parents et les grands-parents.

La Présidente les remercie et passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances. Il rappelle que la Municipalité avait parlé d'une modification complète du Centre, avec une éventuelle correction du tracé de la route, une zone 20 km/heure et la construction d'immeubles pour générer des rentrées pour rendre le projet autoporteur financièrement. Avec ce préavis plus modeste, le coût est ramené à Fr. 630'000.-, sans rentrées. La Commission des Finances est convaincue que pour entretenir les plantations projetées, il faudra engager du personnel supplémentaire à la voirie ou une entreprise tierce. Face aux nombreux projets envisagés dans la Commune (le complexe scolaire, la ferme du Château, un terrain de football et éventuellement les Abbesses), la grande majorité de la Commission des Finances estime que ce projet n'est pas prioritaire ; c'est pour cette raison qu'elle propose de refuser ce préavis.

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle passe la parole à M. Ramiro Rodriguez, Président de la Commission d'objet, qui précise que les débats de la Commission ont été nourris, avec des arguments pour et contre. La majorité des commissaires recommande de refuser le préavis. Vu l'importance des débats, la Commission a souhaité soumettre également un rapport de minorité, afin de permettre aux Conseillers de prendre connaissance de tous les arguments avant de prendre leur décision.

La Présidente demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer.

M. Antoine Gerber précise que la majorité des commissaires a estimé que le phasage du projet n'est pas idéal. Il aurait aimé avoir une vision globale du projet comprenant l'aménagement routier, l'aménagement de la place de jeux, la zone de détente et les zones réservées pour les bâtiments, avec éventuellement plusieurs versions chiffrées. Aujourd'hui, la majorité de la Commission estime que l'aménagement tel que présenté condamne presque toute future variante possible (détournement de la route, rattachement de la place de jeux à l'aménagement proposée, modification éventuelle des parkings proposés, etc.).

Mme Muriel Andrey demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Elle ouvre le débat.

M. Luc Vittoz rappelle que le peuple romain demandait du pain et des jeux. Le pain étant assuré par la boulangerie villageoise, il ne manque que les jeux, soit une place de village conviviale ! Le projet que la Municipalité a proposé est murement réfléchi et attrayant. Des dizaines de personnes ont été consultées lors de soirées participatives. La Municipalité a retiré le premier préavis et reconstruit ce nouveau projet avec l'aide de la population. Contrairement à la Commission des Finances, il estime qu'il s'agit d'un projet prioritaire pour le bien-vivre à Echandens et qu'à force de repousser cet aménagement, il ne se fera jamais.

M. Philippe Diserens rappelle que la Municipalité évoque des demandes de citoyens liées à la tranquillité et la sécurité routière du périmètre concerné. Il estime que ces points ne sont pas traités au travers du projet soumis, puisque les aménagements routiers ne seront réalisés que lors de la phase 2 du projet. Il estime peu opportun de réaliser en priorité la phase « décorative » avant celle liée aux aspects sécuritaires. D'autre part, il se demande qui peut déposer sur un gâteau une cerise d'un coût de Fr. 630'000.- sans connaître le coût du gâteau lui-même. Il invite dès lors l'assemblée à refuser le préavis soumis.

Mme Sandra Imsand, en tant que participante aux ateliers organisés et en tant qu'habitante, invite les Conseillers à accepter le préavis qui mettra fin à une place villageoise qui est un véritable « désert de béton ». Si le préavis était refusé et au vu du processus entamé, il ne se passera rien d'ici la fin de la présente législature, voire bien au-delà. Elle estime qu'il s'agit d'un projet prioritaire.

M. Fabien Maillefer souhaite obtenir certaines précisions. Dans le rapport de la commission d'objet il est mentionné que « des groupes de travail ont été formés et trois variantes ont été présentées. Le projet, afin d'aboutir au préavis a été travaillé en collaboration avec des gens du terrain et notamment l'entreprise Mille et un Jardins qui l'a devisé. »

Dans le rapport de la Commission des Finances, il cite : « M. De Benedictis dit qu'au vu des montants, ce ne sera pas forcément l'entreprise Mille et un Jardins qui aura le mandat. Une mise en soumission au marché public devra être faite ». Dans les commentaires de la Municipalité concernant les rapports, il est mentionné : « le budget présenté a été établi sur la base d'un appel d'offre sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics. Trois entreprises de paysagiste ont été invité à soumissionner ». Est-ce qu'il y eu un concours et est-ce que c'est Mille et un Jardins qui a été retenu ? Si le préavis était accepté, est-ce qu'il y aura un nouvel appel d'offre pour ce projet ?

D'autre part, il revient sur son intervention lors du dernier Conseil : deux plans du projet ont été présenté aux Conseiller. Le premier du bureau d'ingénieur Mosini & Caviezel et le deuxième de Mille et un Jardins. Sur le plan de Mille et un Jardins, il est marqué « Plan pour mise à l'enquête ». Néanmoins, Mille et un Jardins n'est pas une entreprise attitrée pour une mise à l'enquête, puisqu'il ne s'agit pas d'un bureau d'ingénieurs officiel.

M. Jerome De Benedictis répond à la première interrogation. Il s'agit d'une mention erronée de sa part en Commission des Finances et il prie l'assemblée de l'en excuser. Il a effectivement mentionné qu'un appel d'offre devrait être organisé. En l'occurrence, cela avait déjà été fait dans le courant de la procédure, d'où la discordance entre les deux rapports. Il clarifie que l'entreprise Mille et un Jardins a été formellement mandatée par la Commune sur la base d'un appel d'offre gré-à-gré. Il s'agit de la seule entreprise consultée pour élaborer un plan servant à réfléchir au Centre du village. L'appel d'offre sur invitation pour la réalisation du projet a été adressée à trois entreprises.

En ce qui concerne la mise à l'enquête, elle nécessite en effet le sceau d'un géomètre, comme celui sur le plan de Mosini et Caviezel. Ce document fait foi pour tout ce qui témoigne de la justesse du document et qui concerne les éléments strictement mises à l'enquête (abattage des quatre laurèlles et la problématique des places de parc). Parallèlement, dans une mise à l'enquête, il peut y avoir d'autres documents complémentaires d'enquête, qui ont valeur de documents de mise à l'enquête.

M. Christophe Samin demande si la création de la zone 20 km/heure lors de la deuxième phase, concerne exclusivement la rue du Château ou si elle comprend également les routes autour.

M. Christian Müller répond qu'il s'agit uniquement de la rue du Château depuis l'entrée du parking derrière l'Auberge jusqu'à la route de Bremblens. Pour instaurer une zone dite de rencontres, où le piéton est prioritaire, il y a des mesures d'accompagnements qui doivent être effectuées pour éviter que l'automobiliste contourne la zone et se rabat sur les routes environnantes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 05/2024
- vu le rapport de la Commission ad hoc
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE A LA MAJORITE (30 non – 15 oui – 7 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 630'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement du centre du village
- de financer cette acquisition par les liquidités de la Commune et/ou par un emprunt
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien et à la gestion de ces aménagements.

6. Elections du Bureau du Conseil communal

Mme Muriel Andrey rappelle que l'article 12 du règlement du Conseil communal autorise à procéder par élection tacite lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de places à pourvoir et que ce procédé sera utilisé lorsque cela sera possible.

Le Bureau a établi des contacts en vue de ces élections, mais chacun et chacune peut encore présenter sa candidature ce soir.

6.a. Élection du Président

La Présidente propose la candidature de M. Sébastien Baconnier, 1^{er} Vice-Président sortant à la Présidence et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Sébastien Baconnier est élu par acclamation.

6.b. Élection du premier Vice-Président

Mme Muriel Andrey propose la candidature de M. Jean-François Martin, 2^{ème} Vice-Président sortant et lui demande s'il l'accepte, ce qui est le cas. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. M. Jean-François Martin est élu par acclamation.

6.c. Élection du deuxième Vice-Président

Mme Muriel Andrey propose la candidature de Mme Héloïse Denham, scrutatrice sortante et lui demande si elle l'accepte, ce qui est le cas. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Mme Héloïse Denham est élue par acclamation.

6.d. Élection des scrutateurs

Mme Muriel Andrey rappelle que conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil communal, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus non pas individuellement mais au scrutin de liste. Elle demande aux scrutateurs suppléants actuels, Mme Sonia Bua et M. Ralf-Massimo Karle, s'ils sont candidats aux postes de scrutateurs, ce qui est le cas. Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

6.e. Élection des scrutateurs suppléants

La Présidente demande s'il y a des candidats aux postes de scrutateurs suppléants.

Mme Héloïse Denham présente la candidature Mme Céline Horisberger, qui l'accepte.

M. Ralf-Massimo Karle propose la candidature de M. Christian Wagner, qui l'accepte.

Il n'y a pas d'autres candidatures et ils sont élus par acclamation.

La Présidente remercie le Bureau actuel et des années précédentes pour l'excellente collaboration durant toutes ces années et rappelle qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Elle remercie également les membres du Conseil pour la confiance accordée.

7. Communications municipales

M. Katharina Zurn

1. Aide Humanitaire

La Commission d'Aide Humanitaire s'est réunie le 6 juin 2024. Après avoir examiné les demandes de soutien adressées à la Commune, la Commission a retenu les projets suivants :

FEDEVACO

Solidar Suisse Utsana, eau potable et assainissement Mozambique Frs. 5'000.00

FEDEVACO

Enfants des Collines Bénin Frs. 2'000.00

Sentinelles – Noma Frs. 3'000.00

Association Bono Be Kadey (Caméroun) Frs. 2'000.00

Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu (Congo) Frs. 1'500.00

Association Isabelle Chevalley, Burkina Faso (Ouahigouya) Frs. 4'500.00

Ass. Morija, Eau-Assainissement-Hygiène, Afrique subsaharienne Frs. 2'000.00

Total **Frs. 20'000.00**

La Commission propose de garder les Frs. 5'000.00 restants du budget 2024 pour d'éventuelles demandes d'urgence d'ici la fin de l'année.

2. Stand de Tir

Des travaux d'entretien des cibles ont été effectués pour Frs. 1'329.65 au stand de 50 m et pour Frs. 4'875.30. à celui de 300 m.

M. Xavier Dutruit

1. Club-house du tennis

Les travaux avancement, l'éclairage et l'arrosage automatique sont posés et branchés en provisoire.

Pour le bâtiment, la nouvelle toiture est posée et il est considéré dans la branche comme hors d'eau, les fenêtres sont en cours de pose et il sera hors d'air d'ici la fin de semaine.

2. Parking des Utins

Pour plus de sécurité, il va être posé une main courante au bas du trottoir accédant au parking -2 dans le courant de l'automne. Coût : CHF 3'000.— TTC.

M. Christian Müller**1. Règlement stationnement privilégié**

Les différents documents envoyés au Canton pour dernière lecture nous ont été retournés dernièrement et ne faisaient pas part de remarques particulières.

L'envoi à M. prix étant également un passage obligé, les services de ce dernier nous ont fait savoir que le délai pour obtenir une réponse sera de minimum 16 semaines, ce qui nous porte à septembre.

2. Surveillance des enfants après les cours

L'article 28 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) prévoit la mise en place de transports scolaires. Dans ce contexte, il est de la responsabilité des communes d'assurer la surveillance des enfants dès la sortie de l'école, jusqu'à l'arrivée du bus.

Cette responsabilité nous a été rappelée dernièrement par le bureau de l'entente par suite d'interpellations de parents d'élèves concernés.

De ce fait, nous allons faire paraître une offre d'emploi. Cette surveillance n'occupera que quelques heures par semaine. N'hésitez pas à faire suivre cette recherche.

3. Perséides 2024

Notre commune participera à la désormais traditionnelle action d'extinction de l'éclairage public qui aura lieu au mois d'août, se joignant ainsi aux nombreuses autres communes de l'Ouest Lausannois, permettant ainsi d'obtenir une action ayant un impact sensible du point de vue de la population.

Les dates proposées cette année étaient sur une durée de trois nuits, du samedi 10 août au mardi 13 août.

Sachant que les fêtes au château auront lieu les 9 et 10 août, Echandens ne participera à l'extinction, que les nuits du 11 au 13 août.

4. Route de la Gare et de Bremblens

Les dernières factures ne sont pas encore arrivées, ne nous permettant ainsi pas de procéder au décompte final de ce préavis comme annoncé à la Commission de gestion.

Le décompte final devrait pouvoir vous être présenté au Conseil de septembre.

M. Jerome De Benedictis**1. Fête Nationale**

Cette année, c'est le FC Echandens et le HC Kangaroos qui se feront un plaisir de vous accueillir pour les manifestations du 31 juillet et du 1er août. Si les conditions le permettent, un feu traditionnel sera organisé sur les hauteurs de notre commune.

2. Concert aux Utins

La Municipalité, en collaboration avec le GRAC et sa présidente Sandra Imsand, a le plaisir de vous annoncer que l'humoriste Blaise Bersinger se produira à la salle des Utins le vendredi 30 août. Son spectacle d'improvisation a déjà su conquérir le public romand et nous nous réjouissons qu'il le présente à Echandens. Les billets sont disponibles sur le site internet de la Commune et au guichet de l'administration communale au prix unique de Fr. 35.-.

3. Inspection préfectorale

Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, procédera à l'inspection annuelle de la Commune ce mercredi 26 juin. Il aura l'occasion d'échanger avec la Présidente du Conseil Communal et la Secrétaire, avant de partager un moment convivial avec les autorités de notre commune et celle de nos voisins de Denges.

4. Sortie du Conseil Communal

La Municipalité tient à remercier la Présidente du Conseil Communal et tout le bureau pour la magnifique sortie concoctée au début de ce mois.

5. Repas des bénévoles

Le désormais traditionnel repas des bénévoles, auquel vous êtes toutes et tous conviés, aura lieu cette année le 8 novembre, ici même.

6. Personnel communal

Madame Marta Da Cunha, secrétaire municipale adjointe, nous a fait part d'un heureux événement à venir. Afin de pallier son absence programmée, la Municipalité a nommé Madame Elisabeth Jordan, secrétaire municipale itinérante dotée d'une excellente expérience, à 80%, à compter du 1er septembre et pour une période de 6 mois.

7. Terrains de football

Une délégation de la Municipalité a rencontré ses homologues de la Municipalité de Denges afin d'aborder la question des terrains de football. En l'état, les deux Municipalités ont validé le principe d'un échange de terrains qui permettrait à la Commune d'Echandens de réaliser un projet aux dimensions correctes sans contraindre les projets de la Commune de Denges. La Municipalité a nommé un bureau pour l'assister dans ces démarches et espère pouvoir présenter prochainement un préavis au Conseil Communal pour aller de l'avant avec ce projet.

8. Organisation de la Municipalité

La Municipalité élue au 1er juillet 2024 s'est réunie afin de décider de la répartition des dicastères. Madame Muriel Andrey, Municipale-élue, reprend les dicastères libérés par Madame Zurn à savoir les Affaires culturelles, militaires et religieuses, la protection civile, les écoles, les affaires sociales et humanitaires, les sports et sociétés locales.

Le projet lié aux terrains de football de Rueyre et des Pâquerettes reste comme aujourd'hui sous ma responsabilité.

Selon le tournus habituel, la Municipalité a également désigné Madame Catherine Bertone vice-syndique du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

8. Communications du Bureau

La Présidente remercie les participants à la sortie du Conseil que le Bureau a eu le plaisir d'organiser.

Elle passe la parole au Vice-Président, M. Sébastien Baconnier, pour les résultats des votations du 9 juin dernier qu'il a présidées.

Election complémentaire à la Municipalité :

Sur 806 bulletins rentrés, 803 étaient valables. La majorité absolue est donc à 403.

Christian Binggeli : 352 voix

Muriel Andrey : 425 voix

Voix éparses : 11

Votations fédérales :

Objet No. 1 : Initiative d'allègement des primes :
848 entrées : 455 oui, 379 non. L'objet est accepté.

Objet No. 2 : Initiative pour un frein aux coûts
879 entrées : 242 oui, 620 non. L'objet est refusé.

Objet No. 3 : Initiative pour la liberté et l'intégrité physique
880 entrées : 136 oui, 731 non. L'objet est refusé.

Objet No. 4 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
877 entrées : 638 oui, 228 non. L'objet est accepté.

M. Sébastien Baconnier repasse la parole à la Présidente qui précise que cela clôt les communications du Bureau.

9. Divers et propositions individuelles

M. Christian Binggeli souhaite remercier les Conseillers qui lui ont apporté leur soutien lors de l'élection complémentaire à la Municipalité. Il n'a pas gagné, mais il assure l'assemblée qu'il continuera à s'impliquer au maximum dans ses différentes fonctions au sein du Conseil communal et dans ses autres investissements villageois.

Il remercie la Municipalité d'avoir modifié le parcage pour le refuge, à la suite de plaintes de citoyens.

Il rappelle la course de Tour du Pays de Vaud le 4 septembre et annonce qu'il manque encore des bénévoles et des sponsors.

M. Luc Vittoz regrette que les résultats des votations et élections ne soient pas affichés sur le site internet de la Commune dès qu'ils sont connus, mais uniquement sur les réseaux sociaux et à un moment donné au pilier public. Tout le monde ne souhaite pas s'inscrire aux réseaux sociaux pour être informé rapidement.

M. Jerome De Benedictis répond que le jour de votations et élections, les employés de l'administration ne travaillent pas. S'il faut établir une permanence, cela représente un coût. S'il s'agit d'un réel besoin exprimé, il sera étudié. En ce qui concerne les résultats sur les réseaux sociaux, lors des élections en question, il les a postés lui-même, étant donné qu'il était sur place lors de la proclamation des résultats.

M. Philip Morel regrette que le préavis No. 05-2024 ait été refusé et se demande quelle sera la suite après tout le travail effectué. Il est dommage de devoir attendre un éventuel nouveau projet lors de la prochaine législature. En attendant, Echandens se trouve avec un parking à ciel ouvert en son centre, ce qui est moche. Il espère que les personnes ayant refusé le préavis expriment leurs raisons et qu'il soit possible de trouver un consensus.

M. Peter Rothrock remercie M. Philip Morel pour son intervention et souhaite savoir où en est le projet d'appartements à prix modéré, prévu au Grand-Pré.

M. Jerome De Benedictis rappelle que le Conseil communal a refusé le préavis pour l'achat de ces immeubles. Néanmoins, le promoteur est dans l'obligation de trouver un modèle d'affaire permettant d'exploiter les appartements avec des loyers modérés, comme c'est prévu par la convention qui le lie à la Commune. Il s'agit de deux immeubles à loyers abordables et deux immeubles en appartements protégés.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, ce qui clôt le point.

10. Assermentation d'une Conseillère municipale

Mme Muriel Andrey passe la parole au Vice-Président M. Sébastien Baconnier qui procède à l'assermentation de la nouvelle Conseillère municipale, Mme Muriel Andrey, avec une entrée en fonction au 1^{er} juillet 2024. L'assemblée applaudit la nouvelle élue.

M. Sébastien Baconnier la remercie chaleureusement de son investissement sans faille et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Il passe la parole au Syndic, M. Jerome De Benedictis. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Tous les deux ans, j'ai beaucoup de plaisir à prendre la parole pour prendre congé, au nom de la Municipalité, de votre Président ou Présidente. Une fois de plus, je tiens ici à vous remercier, Madame la Présidente, pour l'excellente collaboration entre nos autorités législative et exécutive. Cette collaboration, entretenue par des échanges réguliers, une communication transparente et un profond respect de nos institutions semble se passer comme un témoin et sachez que c'est un plaisir pour mes collègues et moi-même de travailler dans ces conditions.

Chère Muriel, permets-moi de te féliciter une nouvelle fois pour ton élection à la Municipalité. Je me réjouis, et toute la Municipalité également, de t'accueillir au sein de notre collège et ainsi poursuivre sur les bases que j'ai citées tout à l'heure.

Qui dit nouvelle Municipale dit bien évidemment qu'il est venu l'heure de prendre congé d'une autre de nos collègues.

Madame la Municipale, chère Katharina,

Plus que quelques jours avant que tu ne quittes notre équipe, après tant d'années.

Je n'ai pas compté le nombre de séances auxquelles tu as participé. En effet, ce serait un affront tant tu n'as jamais compté les heures que tu as passées au service de la collectivité et de notre commune. Elue au Conseil Communal en 1998, tu as présidé cette noble assemblée entre 2006 et 2008, ce qui te vaut une place au CAP ! S'il n'y a pas de confrérie des anciennes et anciens Municipaux, sache que tu seras toujours la bienvenue aux événements que l'on organise pour y partager tes souvenirs, ou simplement pour venir boire un petit jus.

Car en effet, après de nombreuses années passées dans les rangs du Conseil Communal, c'est en 2016 que tu choisis de franchir le pas en te présentant à la Municipalité, où tu es brillamment élue lors des élections communales. C'est tout naturellement que tu reprends notamment les dicastères des écoles et des affaires sociales, qui te tiennent particulièrement à cœur et pour lesquelles nous t'avons toujours sentie à l'aise. Très à l'écoute des concitoyennes et concitoyens, tu as très rapidement saisi que le manque de places à l'UAPE allait devenir crucial et tu as mis en place une cantine scolaire communale dans un temps record ! Cette cantine est aujourd'hui bien développée et se cherche, comme l'UAPE et l'école, des nouveaux locaux.

C'est donc avec beaucoup d'abnégation et d'enthousiasme que sous ton impulsion la Municipalité a lancé le projet de construire un complexe scolaire et parascolaire moderne, doté d'équipement scolaire et sportifs répondant tant aux besoins éducatifs que sportifs. Nous nous réjouissons de poursuivre l'aventure avec ta successeure à qui tu auras su transmettre, je l'espère, ces valeurs que tu nous as démontrées dans la conduite de ce magnifique projet.

Chère Katharina, au nom de la Municipalité, mais également au nom de toute la population d'Echandens, merci ! Merci pour ton investissement, merci pour ton enthousiasme, merci

pour le temps et l'énergie que tu as consacrés à notre beau village et du fond du cœur, tout de bon pour la suite !

Mme Katharina Zurn le remercie et s'adresse à l'Assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chers collègues,

La séance en juin est toujours intense avec d'importants points à traiter et à valider. Je serai donc brève, mais aujourd'hui est un moment particulier pour moi, puisqu'après huit ans à la Municipalité je quitte l'exécutif pour profiter de ma retraite.

Depuis juillet 2016, j'ai eu l'occasion de m'occuper des différents dicastères, tous intéressants et enrichissants. J'ai particulièrement aimé le contact avec la population, les rencontres avec les aînés et celles avec les plus jeunes, comme les promotions ou la Chantée des écoles.

Les séances de Municipalité hebdomadaires étaient prenantes, parfois très longues, mais elles se sont toujours déroulées dans une bonne ambiance. J'ai eu du plaisir à traiter mes dossiers et j'ai appris énormément sur le fonctionnement de la Commune. J'ai aussi apprécié les séances intercommunales qui m'ont permis de créer des liens avec les collègues des Municipalités voisines.

Cela semble déjà être un lointain souvenir, mais la crise sanitaire était un grand défi pour la Municipalité : dans l'urgence, il fallait assurer au mieux la continuité de la vie quotidienne dans notre Commune, comme p. ex. la prise en charges des élèves ou apporter de l'aide aux personnes fragiles ou isolées.

Nous avons pu gérer cette situation très particulière grâce à la grande solidarité de toutes et de tous : l'Établissement scolaire à Préverenges et les communes voisines, l'Administration communale et les bénévoles qui ont proposé leur aide.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite réaliser divers projets, notamment celui du nouveau complexe scolaire. J'ai eu la chance de faire partie des nombreuses personnes chargées d'étudier et de mettre en place ce projet. Il est certes ambitieux, mais j'espère vivement qu'il se réalise.

Chère Muriel, je te félicite encore pour ton élection à la Municipalité et – avec un pincement au cœur, mais avec sérénité - je te passe le flambeau. Je suis persuadée que tu exerceras cette fonction avec enthousiasme et efficacité.

Mes sincères félicitations vont également à Sébastien Baconnier, ainsi qu'à Jean-François Martin et Héloïse Denham pour leur élection.

Je tiens à remercier du fond du cœur Laurent, Marta et Caroline, Catherine Baehler, Martine et Loïc, Anne-Marie et Annaelle, pour leur disponibilité et leur soutien précieux durant toutes ces années.

Un grand merci à Manuel et tous les collaborateurs (et collaboratrice) du service de voirie pour leur bonne humeur et leur travail qui rend notre village si beau et agréable.

J'adresse un remerciement très particulier à Luis, responsable de la Conciergerie et à toute son équipe. Son aide constante m'a été indispensable.

Je remercie également M. Romeri, notre ASP ainsi que Valérie et Cristina, qui s'occupent des enfants à la Cantine avec beaucoup de dévouement.

Merci aux Sociétés locales et à tous les bénévoles d'Echandens pour leur engagement si important.

Je vous remercie vous, chers conseillers et chères conseillères, ainsi que les membres du bureau, pour les nombreuses séances que j'ai passées d'abord à vos côtés, puis en face de vous. Les débats que nous avons eus ont toujours été constructifs et respectueux. Ces discussions sont primordiales pour continuer à développer notre commune de manière harmonieuse.

Enfin, merci à vous chers Collègues pour votre soutien et votre amitié. Ces années au sein de la Municipalité ont été un réel plaisir. Nous avons vécu de très bons moments, que ce soit lors de séances de travail, de rencontres officielles ou simplement lors de nos sorties entre collègues.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de succès et de joie dans vos fonctions ! Un grand merci pour la confiance que vous m'avez accordée.

Au plaisir de vous rencontrer dans notre beau village, et vive Echandens !

Mme Muriel Andrey remercie Mme Katharina Zurn et s'adresse à l'Assemblée. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Très chers collègues,

C'est avec des sentiments partagés que je prends la parole ce soir puisque c'est la dernière réunion du conseil communal que j'ai le plaisir de présider ce soir. Depuis 2 ans maintenant j'ai le privilège d'échanger avec chacun d'entre vous et de diriger les débats de notre assemblée.

Je suis entrée au conseil il y a 10 ans en tant que « viennent ensuite ». Rapidement, j'ai eu l'occasion de découvrir plus en détail le fonctionnement de nos institutions communales en rejoignant simultanément la commission de gestion et le bureau du conseil.

J'ai aimé découvrir le fonctionnement de cet organe et le fait de participer activement pour le bon fonctionnement de notre village au travers de ces différents mandats.

C'est donc avec une certaine tristesse que je quitte mes fonctions aujourd'hui. En même temps, je me réjouis de rejoindre dès la semaine prochaine les rangs de notre Municipalité.

C'est une nouvelle page qui se tourne pour moi puisque j'aurai la possibilité de m'engager d'une nouvelle manière pour le développement de notre commune. En rejoignant l'exécutif j'aurai l'occasion de jouer un rôle plus actif sur les nombreux projets en cours pour cette législature. Le futur complexe scolaire retiendra certainement toute mon attention. Je me réjouis de mettre toutes mes compétences pour m'impliquer dans le bon déroulement de ces projets.

Pour conclure, je souhaite vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces deux dernières années.

La Présidente clôt la séance vers 21h45. Mme Katharina Zurn invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer